

Programme e-paysage : Périmètre 1

SOMMAIRE

1	<u>GESTION DU DOCUMENT</u>	2
2	<u>DESCRIPTIF DU PROJET E-PAYSAGE</u>	4
	<u>2.1 Finalités du Projet</u>	4
	<u>2.1.1 Permettre de simplifier les processus administratifs d'admission et de suivi de l'inscription d'un étudiant dans l'enseignement supérieur de plein exercice</u>	4
	<u>2.1.2 Faciliter le contrôle de la finaçabilité</u>	4
	<u>2.1.3 Alimenter une base de données des diplômés de l'enseignement supérieur</u>	4
	<u>2.1.4 Créer un système de collecte de données codifiées centralisées pour l'enseignement supérieur permettant l'exploitation des données à des fins d'études statistiques</u>	5
	<u>2.1.5 Labellisation de sources de données authentiques (SA) ou de bases de données issues de sources authentiques (BDSA)</u>	5
	<u>2.2 Objectifs</u>	5
	<u>2.2.1 Créer une BDSA des inscriptions des étudiants régulièrement inscrits dans l'enseignement supérieur de plein exercice</u>	5
	<u>2.2.2 Développer des webservices permettant l'accès à des sources de données authentiques ou des bases de données issues de sources authentiques</u>	6
	<u>2.2.3 Créer une base de données à visée statistique</u>	6
	<u>2.3 parties prenantes et rôles dans le projet</u>	7
3	<u>FLUX DE DONNÉES</u>	9
	<u>3.1 Modèle du contexte</u>	9
	<u>3.2 Transfert des données</u>	10
	<u>3.3 Illustration du flux de données</u>	12
4	<u>TYPE DE DONNÉES ET ACCÈS AUX DONNÉES</u>	13
5	<u>PROGRAMME DU PROJET</u>	14
	<u>5.1 Les étapes du programme</u>	14
	<u>5.2 Planning prévisionnel de développement</u>	16
	<u>5.3 Gouvernance du projet envisagée:</u>	16
	<u>5.3.1 Comité de pilotage :</u>	16
	<u>5.3.2 Comité de suivi au sein des EES :</u>	17
	<u>5.3.3 Cellule e-paysage ARES</u>	17
	<u>5.3.4 Comité d'éthique</u>	17
	<u>5.4 Profils des droits sur les Familles de données</u>	18
	<u>5.5 AutoritéS garantes de la qualité de l'information</u>	19
6.	<u>ANALYSE DES RISQUES</u>	20

7. BUDGET 22

8. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPVP 23

Document de travail

1 GESTION DU DOCUMENT

Nom du projet:	e-paysage		
Date:	28/06/2017	Version : 1	Brouillon
Auteur :	Bénédicte Champagne		
Propriétaire :	ARES		
Document n°	1		

Historique des révisions

Date de révision	Date de la révision précédente	Résumé des changements	Validation des changements

Approbations

Nom	Signature	Titre	Date de délivrance	Version
Julien Nicaise				

Distribution du document à

Nom	Titre	En date du	Numéro de version

--	--	--	--

Document de travail

2 DESCRIPTIF DU PROJET E-PAYSAGE

2.1 FINALITÉS DU PROJET

Ce projet a 5 finalités distinctes

2.1.1 Permettre de simplifier les processus administratifs d'admission et de suivi de l'inscription d'un étudiant dans l'enseignement supérieur de plein exercice

Dans la situation actuelle, chaque EES¹ gère individuellement ses étudiants et une inscription dans l'enseignement supérieur de plein exercice nécessite de la part de l'étudiant et de l'établissement de faire la preuve d'un nombre important de conditions d'accès pré-requises via des documents fournis par des établissements et administrations de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). De même, l'étudiant et les EES doivent effectuer des démarches administratives vers certains services de l'administration ou en interne (gratuité des notes de cours). Afin de s'inscrire dans des démarches de simplification administrative au bénéfice de l'étudiant, des EES et des services de l'administration, le projet vise à limiter, via une plateforme sécurisée de services informatiques permettant l'interrogation directe de sources de données administratives

1. Les informations d'ordre déclaratif données par l'étudiant
2. Le nombre de démarches administratives qu'il doit effectuer
3. les encodages multiples et les risques associés, liés aux mises jour du dossier de l'étudiant dans les EES et les administrations

2.1.2 Faciliter le contrôle de la finançabilité

Le contrôle actuel de la finançabilité est organisé par établissement et réalisé par les équipes des commissaires/délégués du gouvernement. L'absence centralisation des inscriptions rend difficile le contrôle qui vise à garantir qu'un étudiant n'est financé à 100% qu'une fois par année académique lorsqu'il est considéré finançable. Le projet e-paysage vise permettre une vision de l'ensemble des inscriptions par étudiant par année académique.

2.1.3 Alimenter une base de données des diplômés de l'enseignement supérieur

La FWB développe dans le cadre de son contrat d'administration une base de données des diplômés (DADi) pour tous les niveaux d'enseignement. Ce projet a deux objectifs principaux : permettre de centraliser la liste des personnes diplômées par l'enseignement de la FWB et de mettre à la disposition du citoyen, via son espace personnel, les informations relatives aux diplômes/attestations/certificats qu'il a obtenus. Les données relatives aux diplômés de l'enseignement supérieur pourront être extraites des bases de données liées au projet e-paysage.

¹ EES : établissements d'enseignement supérieur

2.1.4 Créer un système de collecte de données codifiées centralisées pour l'enseignement supérieur permettant l'exploitation des données à des fins d'études statistiques

Le décret du 07-11-2013 confie à l'ARES dans l'article 21 - 18° « de gérer un système de collecte de données statistiques relatif à toutes les missions de l'enseignement supérieur et au devenir de ses diplômés, d'en publier les analyses synthétiques et un tableau de bord détaillé, concernant tant les étudiants que les membres du personnel, et d'assurer l'interopérabilité des systèmes permettant un suivi permanent confidentiel du parcours personnel des étudiants au sein de l'enseignement supérieur ». Actuellement, il n'existe en FWB aucune source unique de données relatives à l'enseignement supérieur qui permette d'effectuer un suivi statistique nécessaire dans le cadre des études internationales et de pilotage de l'enseignement supérieur. La combinaison des différentes sources de données authentiques ou bases de données issues de sources authentiques associées à e-paysage après codification des données sensibles et croisement de données, alimenteront une base de données unique pour l'enseignement supérieur et à visée statistique.

2.1.5 Labellisation de sources de données authentiques (SA) ou de bases de données issues de sources authentiques (BDSA)

La notion de sources authentiques est liée aux fonctions du secteur public : allouer, contrôler, recouvrer, autoriser (extrait de la fiche méthodologique produite par eWBS). La labellisation en « source authentique » de certaines bases de données alimentant e-paysage s'inscrit dans le cadre du contrôle de la finabilité et dans la lutte contre la prolifération des faux diplômes et diplômés².

2.2 OBJECTIFS

Pour répondre à ces 4 finalités, le projet e-paysage se décline en 3 objectifs :

2.2.1 Créer une BDSA des inscriptions des étudiants régulièrement inscrits dans l'enseignement supérieur de plein exercice

La visualisation de l'ensemble des inscriptions régulières de chaque étudiant³ dans l'enseignement supérieur passe par une centralisation de l'information dans une base de données unique, SIEL-SUP, alimentée par les applications métiers des EES, qui sont par définition la source authentique de données inscriptions. La base de données est associée à des outils d'exploitation des données. La

² Les sources authentiques se basent :

- sur des données de référence,
- sur des informations validées et mises à jour constamment par l'administration/institution gestionnaire,
- sur une mise à disposition pour d'autres administrations/institutions via des réseaux informatisés et sécurisés (banque carrefour d'échanges de données BCED)

La reconnaissance en tant que source authentique passe par différentes étapes, dont la première est constituée par une étude d'opportunité. Si celle-ci se révèle intéressante, se succèdent des phases de mise en place du projet de sources authentiques, de labellisation, d'établissement d'un cadre légal, de vérification et d'évaluation (http://www.ensemblesimplifions.be/sites/default/files/sites/all/images/11287_Vectis_eWBS%20Fiche%20Methodo%20A4%2003_Source%20authentiques.pdf)

³ Un étudiant régulièrement inscrit est un étudiant admis à l'inscription, qui a présenté un dossier administratif complet et payé 10% de son droit d'inscription

base de données SIEL-SUP fera l'objet d'un processus de labellisation pour atteindre le statut de BDSA.

2.2.2 Développer des webservice permettant l'accès à des sources de données authentiques ou des bases de données issues de sources authentiques

Le projet e-paysage vise à permettre l'accès aux applications métiers des EES et de l'administration à des webservice de sources de données de référence et de bases de données issues de sources authentiques.

Ces sources sont :

Famille de données	Nom de la base de données
Identification de l'étudiant	RN – Registre Bis
Demande de bourse d'études	SAPE
Signalétique des établissements en FWB	FASE
Habilitations en FWB	HOPS
Base de données centralisée des inscriptions de l'enseignement secondaire	SIEL-O
Base de données centralisée des inscriptions de l'enseignement de promotion sociale	SIEL-EPS
Base de données centralisée des inscriptions de l'enseignement supérieur	SIEL-SUP *
Bases de données des diplômés en FWB	DADI *

* : Bases de données à développer ou en cours de développement

2.2.3 Créer une base de données à visée statistique

Les données présentes dans les bases de données présentées ci-dessus après codification par un tiers de confiance alimenteront une base de données, STAT-SUP dont les visées sont uniquement statistiques. Celle-ci sera couplée à des outils d'exploitations de données.

2.3 PARTIES PRENANTES ET RÔLES DANS LE PROJET

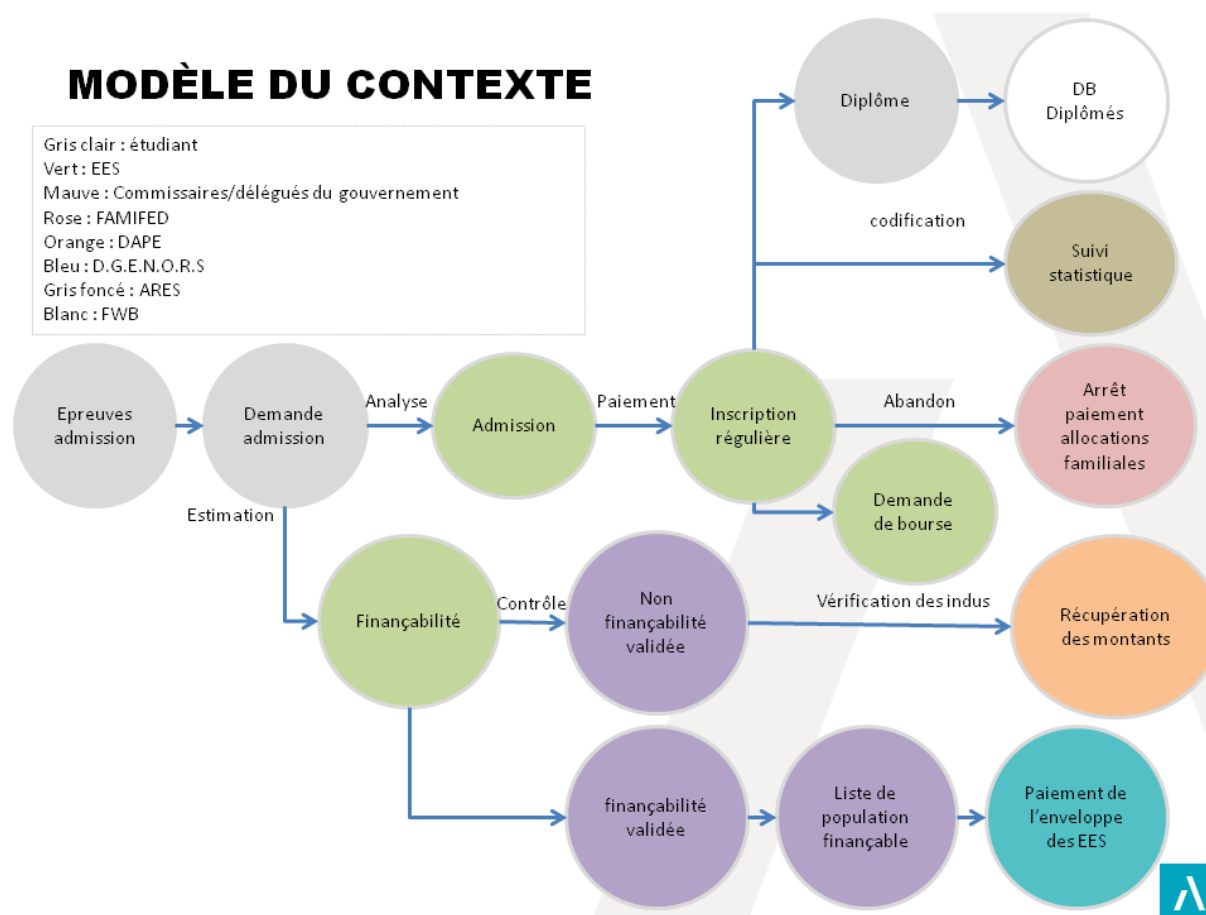
Identification des parties prenantes	Rôle dans e-paysage
Cabinet du ministre de l'enseignement supérieur	Sponsor du projet
Etablissements d'enseignement supérieur (EES)	Sources des données inscription
Direction des allocations et prêt d'études (DAPE)	Source des données bourses d'études
Commissaires/délégués du gouvernement	Contrôle de la finançabilité
ETNIC	Développement des applications et web services
	maintenance-gestion des back-ups et de la sécurité des applications et services
	Codification des données pour l'exploitation statistique ⁴
e Wallonie Bruxelles Simplification (eWBS)	Conseil en matière de simplification administrative
Banque carrefour d'échanges de données (BCED)	Analyse fonctionnelle – suivi des tests d'acceptance SIEL-SUP
	Accompagnement des demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection de la vie privée (CPVP)
	Accompagnement sur la mise en place des registres de traitement des données à caractère personnel

⁴ Afin de garantir le processus d'indépendance entre le gestionnaire des données et l'utilisateur final des données, la codification sera effectué par un service de l'ETNIC, distinct des équipes en charge du développement

	Labellisation des sources authentiques
ARES	Coordination du projet e-paysage
	Source de données habilitations (HOPS) et des signalétiques des établissements
	Gestion de la base de données à visée statistique
DGENORS	Consommateur des tables de synthèse des commissaires et délégués
FAMIFED	Consommateur de données dans le cadre des mises à jour des dossiers d'allocations familiales des étudiants
Administration générale de l'enseignement AGE	Gestionnaire des sources authentiques des inscriptions de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale

3 FLUX DE DONNÉES

3.1 MODÈLE DU CONTEXTE



1	L'étudiant demande son admission aux études de son choix auprès d'un EES et amène la preuve du passage des épreuves d'accès (tests d'orientation, examens d'entrée, de ses diplômes et de son passé scolaire/académique, de l'introduction d'une demande de bourse d'études auprès de la Direction des allocations et prêt d'études (DAPE))
2	L'EES analyse son dossier administratif et si le dossier est complet et conforme déclare l'étudiant admis

3	En parallèle à l'examen de la demande d'admission, l'EES estime si l'étudiant est dans les conditions pour être considéré finançable par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB)
4	Après complétion de son dossier administratif, l'étudiant paye 10% de son droit d'inscription et est considéré comme régulièrement inscrit dans l'EES
5	L'étudiant informe la DAPE de son inscription
6	L'étudiant boursier bénéficie de la gratuité des notes de cours et s'il en fait la demande, d'aides sociales complémentaires fournies par l'EES
7	Les commissaires/délégués du gouvernement contrôlent le statut de finançabilité de l'étudiant estimé par l'EES
8	Si l'étudiant est déclaré non finançable après le contrôle et qu'une bourse d'études lui a été versée, la DAPE récupère le montant indûment perçu
9	Si l'étudiant est déclaré finançable après le contrôle, il est comptabilisé dans la liste des étudiants finançables transmise à Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)
10	La DGENORS procède au calcul de l'enveloppe financière qui sera versée à l'EES
11	Si l'étudiant se déclare en abandon auprès de l'EES, il ne peut plus percevoir d'allocations familiales
12	Pour une année académique donnée, les informations relatives aux inscriptions sont codifiées pour permettre le suivi statistique
13	A l'issue de la réussite de son cycle d'études, l'étudiant est diplômé et est ajouté à la base de données des diplômés en FWB

3.2 TRANSFERT DES DONNÉES

Les données nécessaires à l'alimentation de la base de données des inscriptions sont disséminées dans un certain nombre de sources qui sont :

- des sources gérées par les EES
- des sources gérées par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), développées, maintenues et sécurisées par l'ETNIC (qui est une entreprise publique de services informatiques pour les entités de la FWB)
- des sources gérées par l'ARES, développées et hébergées chez des prestataires externes à l'ETNIC

Nom de la base de données	Type de données	Type de prestataire
Applications épreuves et GIRAF (bourses de coopération au développement)	Données liées au passage et/ou résultats d'épreuves d'admission – bourses de coopération au développement	Prestataires externes à l'ETNIC
Miroir	Reflet partiel de données nécessaires au traitement de la demande d'admission et présentes dans les bases de données épreuves et GIRAF	ETNIC
SAPE	Données liées à la demande de bourses d'études et à son suivi	
SIEL-EPS	Données d'inscription et de parcours pédagogiques de l'enseignement de promotion sociale de la FWB	
SIEL-O	Données d'inscription et de parcours pédagogiques de l'enseignement obligatoire de la FWB	

3.3 ILLUSTRATION DU FLUX DE DONNÉES

L'(les) application(s) de gestion d'un EES appelle(nt) les différents webservices disponibles et peu(ven)t consommer différentes données relatives à (au) :

- signalétique de l'étudiant (RN-Registre bis)
- passé dans l'enseignement secondaire et titre obtenu
- passé dans l'enseignement de promotion sociale - titre obtenu et inscription en cours
- inscription préalable et/ou en cours dans l'enseignement supérieur
- obtention de bourses d'études FWB
- obtention de bourse coopération au développement
- passage d'épreuves pré-requisées organisées par l'ARES (TOSS, examen d'entrée)

Les appels des webservices peuvent se faire à n'importe quel moment.

Les échanges de données se basent sur des données de référence identifiant de manière univoque l'étudiant (RN – Registre bis), les études, les habilitations, les grades académiques et les établissements.

4 TYPE DE DONNÉES ET ACCÈS AUX DONNÉES

On distingue 3 types de données :

- Les données à caractère personnel permettant d'identifier directement l'étudiant
- Les données agrégées qui résultent d'opération de calcul et pour lesquels il n'est plus possible d'identifier un étudiant de manière individuelle
- Les données codées qui permettent le suivi d'un étudiant tout en limitant les possibilités d'identification directe

Le tableau illustre la nature des données auxquelles ont accès les différentes parties prenantes.

Parties prenantes	Données à caractère personnel	Données agrégées	Données codées
EES	x	x	x
DAPE	x		
Commissaires/délégués du gouvernement	x	x	x
ARES	x	x	x
FAMIFED	x		
DGENORS		x	

AGE	x		
-----	---	--	--

Document de travail

5 PROGRAMME DU PROJET

5.1 LES ÉTAPES DU PROGRAMME

Vu la complexité du programme, il a été découpé en étapes logiques. Le tableau identifie les différentes étapes du projet, les développements liés

N° étape	Description	Développements liés à e-paysage	Corollaire/coordination couplée/remarques
e-paysage 1	Développement de la source de données authentique des habilitations et de l'offre programmée HOPS	1-Portail de l'offre d'enseignement supérieur en FWB 2-Génération de listes et de représentations sous forme de tableaux	Collecte de données liées aux habilitations pré-existantes au décret paysage pour alimenter la base de données Intégration avec un dataware house permettant l'exploitation des données
e-paysage 2	Développement des webservices sortants des applications ETNIC : -HOPS -RN/mutation/creabis -SAPE -SIEL-O -SIEL-EPS -DADi		-Autorisation CPVP ⁵ -Mise à jour de la base de données FASE -Encodage des grilles horaires pour l'ensemble du secondaire dans l'application GOSS alimentant la base des inscriptions SIEL-O -Encodage de la donnée tenant lieu de CESS provisoire dans SIEL-O -Développement de la BDSA DADi -Passage en production de la BDSA SIEL-EPS

⁵ E-paysage se base sur une identification univoque de l'étudiant. Des demandes d'autorisation contextuelles devront être introduites auprès du comité sectoriel registre national de la Commission de Protection de la Vie Privée

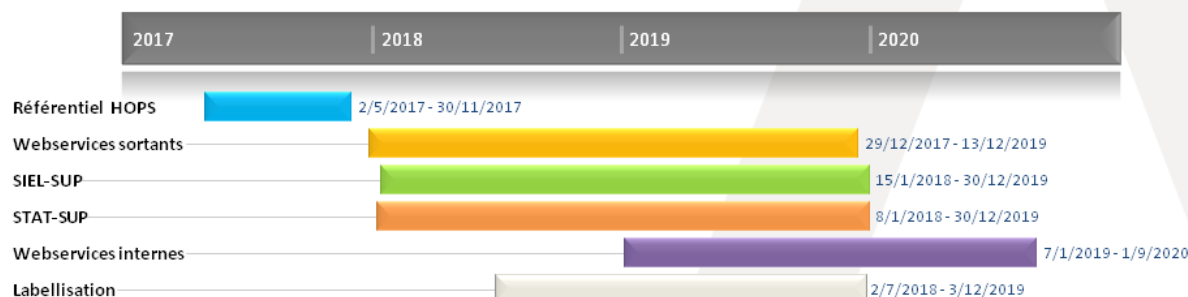
e-paysage 3	Développement de la BDSA SIEL-SUP et des ws entrants/sortants		Génération des tableaux de synthèse utilisés par la DGENORS
e-paysage 4	Développement Miroirs et ws sortant		
e-paysage 5	Développement de la base de données STAT-SUP		Etude sur la récupération des données SATURN pré-existantes Liaison avec le dataware house permettant l'exploitation des données
e-paysage 6	Développement des webservices sortants de la BDSA SIEL-SUP vers les BDSA internes de l'ETNIC (SAPE, SIEL-EPS, DADi)		
e-paysage 7	Développement des webservices sortants de la BDSA SIEL-SUP vers FAMIFED		Coordination avec SIEL-O
e-paysage 8	Labellisation sources authentiques		

Document de travail

ARES – Académie de Recherche et d’Enseignement supérieur

Rue Royale 180
1000 Bruxelles – Belgique
T +32 2 225 45 11
www.ares-ac.be

5.2 PLANNING PRÉVISIONNEL DE DÉVELOPPEMENT⁶



5.3 GOUVERNANCE DU PROJET ENVISAGÉE:

5.3.1 Comité de pilotage :

Il est composé du/d'/de :

- o président de chacune des chambres (CDU, CHEEPS & CHESA)
- o la direction études & statistiques
- o un représentant de la DAPE
- o un représentant de FAMIFED
- o un représentant des commissaires/délégués auprès des universités et auprès des hautes écoles/écoles supérieures des arts
- o un représentant du cabinet du ministre de l'enseignement supérieur
- o un responsable des développements enseignement de l'ETNIC
- o un responsable de eWallonie Bruxelles Simplification
- o représentant du projet Siel-eps

Le comité de pilotage est présidé par l'administrateur de l'ARES

Missions :

- o détermine les axes stratégiques du projet et ses évolutions
- o vérifie le respect du cahier des charges du projet
- o assure le suivi budgétaire
- o veille à la mise en place d'une stratégie qualité

⁶ Ce planning est le planning prévisionnel de développement lié aux différentes étapes du programme e-paysage, il ne reflète pas la planification des du côté des parties prenantes.

5.3.2 Comité de suivi au sein des EES :

Il est composé de

- o représentants métiers des EES (techniciens, administratifs, juristes, ...)
- o personne relais qui coordonne les activités liées au comité de suivi

Missions :

- o évalue le déroulement du projet au sein de l'EES
- o assure le retour des informations vers le chef de projet

5.3.3 Cellule e-paysage ARES

Une cellule interne à l'ARES et dédiée au développement et à l'accompagnement e-paysage est créée. Elle se compose d'une cheffe de projet, d'un animateur de bases de données. Le responsable en sécurité de l'information exerçant également la fonction de data protection officer est à disposition de la cellule e-paysage pour les matières qui le concerne. La cellule e-paysage est administrativement liée à la direction études et statistiques.

5.3.4 Comité d'éthique

Il pourrait être composé d' (de) :

- o Un président
- o Deux experts extérieurs
- o Le (la) président(e) de la Commission Statistique (COS)
- o La direction du département études et statistiques
- o Le responsable en sécurité de l'information de l'ARES
- o Un juriste de l'ARES

Ce comité peut solliciter l'avis d'experts en fonction des problématiques envisagées afin d'étayer les avis qu'il rendra au CA de l'ARES

Missions à définir sur base des instances ad-hoc de l'ARES (COS, chambres, ...) et qui devraient couvrir au moins les deux points suivants

- o proposer une approche de réflexion concernant l'utilisation des données présentes dans e-paysage, conforme aux spécificités de l'éthique en la différenciant des normes juridiques, morales et déontologiques
- o proposer des repères méthodologiques pour mettre en place une réflexion en matière d'utilisation des données à visée statistique et établir une charte des usages

5.4 PROFILS DES DROITS SUR LES FAMILLES DE DONNÉES

Légende : E : Ecriture⁷, L : lecture

Parties prenantes	Signal. Etudiant	Signal. Anonym.	Inscrip.	miroirs	Bourses études	Validation finançabilité	Signal. EES	Habilitations études	PE	Mobilité	Tableaux statistiques	Fraudeurs
EES	E	L	E	L	L	L	L	L	E	E	L	L
Com/Dél	L	-	L	-	L	E	L	L		-	L	E
ARES	L	-	L	E	-	L	E	L	L	L	E	-
DAPE	L	-	L	-	E	L	L	-	-	-		-
FAMIFED	L	-	L	-	-	-	L	-	-	-	-	-
AGE	L	-	L	-	-	-	L	L	-	-	L	-

Les profils de droits précisés dans le tableau concernent uniquement l'accès aux données brutes liées à l'inscription de l'étudiant. L'accès aux données agrégées sera autorisé pour des acteurs non repris dans le tableau comme les pouvoirs organisateurs ou les organes de représentation (ex : SEGEC)

⁷ Par définition, les droits en écriture sont associés à un droit en lecture et s'appliquent uniquement sur les données fournies par la partie prenante concernée.

5.5 AUTORITÉS GARANTES DE LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

	Signal. étudiant	Codific ation	Inscrip.	Bourses études	Validation finançabilité	Signal. EES	Habilitations	PE	Mobilité	Tableaux statistiques	Fraudeurs
Source	RN	BCED	EES	DAPE	Com/Dél	ARES	ARES	EES	EES	Com/dfél	Com/dél

6. ANALYSE DES RISQUES

Catégories de risques	Contraintes amenées par les risques	Probabilité d'occurrence du risque	Impact sur l'aboutissement du projet
Financier	- Créer une ligne budgétaire dédiée - Veiller à légiférer sur un budget annuel récurrent	Très élevée	Très élevé
Respect des plannings	- Intégrer la charge temporelle du travail préparatoire - Les plages temporelles liées aux calendriers de tous les acteurs du projet (calendriers académiques & délais liés à la validation/publication de textes légaux) - Mise en place du RGPD	Très élevée	Très élevé
Procédures	- Standardiser, formaliser et respecter des processus de terrain communs en matière d'inscription des étudiants, d'établissement de rapport de finançabilité, de communication des programmes organisés, - Créer un dictionnaire des données à collecter précis, stable, commun, communicable et évolutif - Fixer les procédures attestant du degré de validité des données et le cadre de gouvernance des données et de la plateforme	Très élevée	Très élevé
Ethique	- définir un cadre éthique et légal des usages des sources de données authentiques, - déterminer des profils de droits d'utilisation des sources de données authentiques	Moyenne	Moyenne
Expression des besoins	- définir clairement le périmètre du projet et le communiquer - mûrir et formaliser des processus internes à l'ARES	Faible	Moyenne
Répartition inégale des bénéfices entre les acteurs	intégrer rapidement des plus values à destination des acteurs pour lesquels les bénéfices sont identifiés comme moins importants	Moyenne	Moyenne

Performances techniques	transférer facilement et automatiquement les données de façon synchrone	Moyenne	Moyenne
-------------------------	---	---------	---------

Document de travail

7. BUDGET

Activités	2016	2017	2018	2019	2020	>2020 (annuallement)
Détails/poste						
Développement	100.000		100.000	100.000	100.000	-
Evolution et maintenance	-	-	145.000	145.000	145.000	145.000
Analyse	145.000		50.000			
Labellisation	-	-	150.000			
Support à la mise en place des flux	-	-	15.000			
Simplification administrative	-	-	75.000			
Connexion RN - RBis	-	-	5000	2000	2000	2000
Totaux annuels						
Coût annuel de développement	245.000		215.000	200.000	175.000	-
Coût annuel d'exploitation	-		150.000	147.000		
Coût total annuel	245.000		365.000	347.000	322.000	147.000

Coût lié au développement et à la maintenance du périmètre 1 jusqu'en 2019 inclus	
Coût total lié au développement	610.000
Coût total d'(e) évolution et maintenance	435.000
Coût total	1.045.000

8. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPVP

Le terme finalité dans cette partie du document est à prendre au sens de la loi vie privée⁸

Processus en 4 demandes distinctes :

- 1 - Dossier correspondant à la finalité « demande de collecte et d'utilisation du numéro de registre national par l'ARES et les établissements d'enseignement supérieur en vue de la gestion du système d'information de l'ARES visant à la centralisation annuelle de la liste des étudiants régulièrement inscrits dans l'enseignement pour mettre à disposition des services du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et des EES les données nécessaire à l'exercice de leurs missions » - Un dossier déposé par l'ARES (avec liste des 42 EES concernés dans la demande)
- 2 - Dossier correspondant à la finalité « utilisation du numéro de RN par l'ARES pour réaliser des études statistiques longitudinales » - Dossier déposé par l'ARES pour l'ARES
- 3 - Dossier correspondant à la demande de consultation du registre Bis, de création et d'utilisation du numéro Bis auprès de la CPVP, comité sectoriel BCSS. - Un dossier déposé par l'ARES (avec liste des EES concernés dans la demande)
- 4 - Dossier correspondant à la finalité « Accès au RN (et utilisation du numéro de RN) par les EES et Communauté française pour l'établissement de la finaçabilité, son contrôle et le calcul des subventions à octroyer aux EES » - Un dossier déposé par la FWB au nom des commissaires et des EES

⁸ à ne pas confondre avec le terme finalité lié à la notion de projet (point 2 du présent document)